

SS4 /2 jrs : Opérateur de Chantier

Objectif

- respecter les obligations de formation en sous section 4 de tout opérateurs de chantier au sens de l'arrêté du 23/02/12,
- appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des sites susceptible ou contenant de l'amiante,
- appliquer les modes opératoires.

Effectif	10 stagiaires
Coût	Voir grille des tarifs
Durée	2 jours
Public	Tout travailleur ou personne susceptible lors de divers travaux d'inhaler des fibres AMIANTE...

Pré requis : Parler et écrire la langue française.

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pédagogie

Théorie	Exposés Études de cas/applications pratiques sur plate-forme pédagogique.
Moyens matériels	Plate-forme pédagogique Pour la partie pratique, les EPI de base adaptés à son activité (chaussures de sécurité, casque, gants...) sont fournis par le stagiaire.
Moyens humains	Formateurs expérimentés et formés dans le risque Amiante (CSPS, Diagnostiqueur, Préventeurs).
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	1. Introduction 2. L'amiante
---------------	-------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques et propriétés de l'amiante - Ses effets sur la santé - Les régions comportant des terrains amiantifères - Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Les produits et dispositifs de substitution - La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante <p>3. La réglementation de l'amiante</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élimination des déchets contenant de l'amiante <p>4. Les risques et leur prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation relative à la prévention des risques - Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante <p>5. L'évaluation des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les méthodes et les procédures <p>6. Les équipements de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des équipements de protection collective - L'utilisation des équipements de protection individuelle <p>7. La vie du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les situations d'urgence ou situation anormale - Appliquer la conduite à tenir en cas de situations anormales <p>8. Scénario sur plateau pédagogique / Évaluation de la formation</p> <p>En cours ou fin de stage une évaluation des compétences acquises est réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En théorie par QCM (Questionnaire à Choix Multiples) - En pratique par la mise en situation sur plateau technique
<p>Pratique</p>	<p>Étude de cas/application pratique. Plate forme pédagogique.</p>

Documents délivrés

Attestation validant les compétences théoriques et pratiques acquises lors du stage.

Remarque :

Recyclage (1j) : périodicité obligatoire de 3 ans.